



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Le Ministre

No.DT-DTD/694/07-14

Port-au-Prince, le **18 JUL. 2014**

Note Circulaire
AUX ORGANISMES AUTONOMES A CARACTERE
COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET FINANCIER ET AUX
ENTREPRISES PUBLIQUES

Par la présente, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) a l'avantage d'attirer l'attention des responsables des Organismes Autonomes à caractère commercial, industriel et financier et des Entreprises Publiques l'obligation qui leur est faite de lui soumettre régulièrement leurs états d'exploitation mensuels ainsi que leurs rapports financiers trimestriels et annuels *conformément aux prescrits des articles 150 et 151 du décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration Centrale de l'Etat.*

Ce Ministère compte sur la collaboration de ces institutions pour le plein respect de ces dispositions.

Marie Carmelle JEAN MARIE